

Règlement intérieur 2026-2027 de l'accueil de loisirs de SAINT ZACHARIE



Var - Bouches-du-Rhône - Alpes-de-Haute-Provence

*Depuis 75 ans, l'Odel est organisateur des activités
pour les enfants et les jeunes*



- 34 Accueils de loisirs
- 8 Structures jeunes
- 3 Centres d'hébergement
- 6 Crèches
- 1 Centre E-Gaming



En France et à l'étranger

Séjours de vacances avec Odel
Evasion (Hiver, Printemps, été) à la
mer, à la campagne à la montagne.



En vue de répondre aux attentes des familles l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) propose un règlement intérieur qui définit le fonctionnement et les modalités d'admission à l'Accueil de Loisirs. Notre objectif est de développer un accueil de qualité intégrant des activités de découverte, de socialisation, de vivre ensemble et de citoyenneté.

La capacité d'accueil de la structure est définie par les autorités compétentes, à savoir, la Commission de Sécurité et aux Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et la PMI.

L'accueil proposé



L'ODEL organise l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires, le périscolaire

L'accueil de loisirs /vacances scolaires

De 7h30 à 18h30.

Accueil échelonné de 7h30 à 9h00,
puis de 17h00 à 18h30.

L'accueil de loisirs des Mercredis

De 7h30 à 18h30.

Accueil échelonné de 7h30 à 9h00, puis de
16h30 à 18h30.

3 - 12 ans

Le périscolaire

lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin de 7h25 à 8h25
- Le soir de 16h30 à 18h30



Durant les sorties, les enfants seront accueillis à la journée complète uniquement

L'accueil des vacances scolaires : Hiver, printemps, été et automne et fin d'année, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Exceptionnellement, ces horaires peuvent être modifiés, en fonction des sorties organisées et des projets mis en place. Dans ce cas, les familles sont préalablement informées par l'équipe.



Les modalités d'accueil et d'inscription

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés ainsi qu'aux enfants de 2 ½ ans scolarisés ou munis d'un certificat d'inscription à l'école. Une dérogation peut être accordée dans le cadre du périscolaire pour les enfants de 2 ½ ans scolarisés.

L'accueil est prioritairement réservé aux enfants domiciliés à Saint-Zacharie, avec une attention particulière portée aux familles monoparentales et à celles dont les parents exercent une activité professionnelle.

Afin d'assurer le bon déroulement des temps d'accueil, il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement. Tout retard ne pourra être toléré qu'à titre exceptionnel. En cas d'empêchement, merci de prévenir le responsable du centre. Si vous devez récupérer votre enfant en dehors des horaires d'accueil, vous devez en informer l'équipe de direction et signer une décharge de responsabilité.

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne sera confié à une personne non désignée dans le dossier d'inscription. Si une personne autorisée de votre entourage vient chercher votre enfant, une pièce d'identité lui sera demandée. Merci de l'en informer à l'avance.

Les enfants ne peuvent en aucun cas être récupérés par une personne mineure, même si celle-ci est mentionnée dans le dossier d'inscription dans la rubrique prévue à cet effet. À titre exceptionnel, une dérogation ponctuelle pourra être accordée pour une seule récupération, sous réserve d'une demande préalable écrite des responsables légaux et d'une autorisation expressément validée par la direction en amont.

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter seuls le centre, sauf pour les enfants de plus de 8 ans, et uniquement sur présentation d'une autorisation écrite de votre part. Aucune autorisation téléphonique ne sera acceptée.

Par ailleurs, lorsque les enfants sont déposés en mode « drive », ils demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou responsables légaux jusqu'à leur entrée effective dans l'enceinte de l'école ou de l'accueil périscolaire.

En dehors des horaires d'accueil proposés, l'équipe pédagogique n'est pas responsable de votre enfant, sauf en cas d'activité exceptionnelle (spectacle, soirée, etc.), pour laquelle une autorisation parentale sera demandée.



Renseignements : al.stzacharie@odelvar.com

 04.22.91.79.71

Page Facebook : **Odel Accueil de loisirs Saint-Zacharie**

Page Padlet (vitrine virtuelle) :



Un dossier individuel de renseignements administratifs et sanitaires doit être constitué, dûment complété par le responsable légal de l'enfant, accompagné de toutes les pièces administratives demandées.

Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte. Le dossier est valable pour une durée d'un an à compter du 1er septembre. Il est entièrement renouvelé chaque année.

En cas d'absence de dossier, votre enfant ne pourra être accueilli durant tous les temps gérés par l'ODEL.

Lors de l'inscription, un exemplaire du présent règlement intérieur est remis. Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès que le dossier individuel de l'enfant est constitué par la (ou les) personne(s) responsable(s) de l'enfant.

Toute modification intervenant en cours d'année, doit être signalée au responsable de la structure. Toutes les informations portées dans le dossier d'inscription, sont traitées de manière confidentielle.

Les pièces administratives et sanitaires à joindre obligatoirement au dossier

- La fiche de renseignements remplie, datée et signée par le(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant
- La fiche sanitaire complétée, datée et signée
- La copie du carnet de vaccinations ou un certificat médical justifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations
- L'autorisation du droit à l'image dûment complétée
- Attestation CAF ou numéro d'allocataire ou dernier avis d'imposition
- Attestation(s) d'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, ...),
- Le jugement de divorce ou de séparation
- Le justificatif de travail des deux parents (attestation employeur ou dernier bulletin de salaire)



Traitement des données personnelles

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter les échanges entre les familles inscrites au service, l'ODEL et la Mairie, ainsi qu'à la facturation du service.

Les destinataires des données sont l'ODEL et le service Enfance et Affaires Scolaires de la Commune. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

ODEL, Service Accueils de Loisirs - 11 Avenue Colbert - 83000 Toulon
Ou par mail : adl@odelvar.com

L'ODEL responsable du traitement est représenté par son Directeur Général, Monsieur Marc Lauriol. La plupart des données de votre compte et les données liées à vos inscriptions sont conservées en bases opérationnelles pendant la durée nécessaire à la relation avec l'ODEL. Vos données seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Passé ce délai, elles seront supprimées. Les données de facturation seront conservées quant à elles, 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture



Comment ça marche ?



Réservations :

L'inscription et les réservations sont à effectuer auprès de l'équipe de direction de l'Accueil par mail al.stzacharie@odelvar.com ou via le portail famille **Odel Connect** en demandant les codes d'accès à la direction.

Présences – Absences :

La directrice du centre tient un registre de présence dans lequel sont notés l'arrivée et le départ de chaque enfant. L'absence à une activité, de quelque nature qu'elle soit, doit-être signalée le plus rapidement possible auprès de la direction, **et être justifiée dans un délai de 48 heures.**

Toute absence est dite justifiée sur présentation :

- D'un certificat médical,
- D'un avis de décès,
- D'un arrêt maladie de l'un des deux parents.

Pour tout désistement, il est impératif d'informer par mail, au minimum 8 jours avant afin de ne pas être facturé.

Les conditions tarifaires :

Les tarifs sont fonction du Quotient Familial. A partir de votre numéro d'allocataire, et après autorisation de votre part (cf. clause du dossier enfant), l'ODEL pourra consulter votre quotient familial, dans le cadre d'une convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le site « mon compte partenaires » sécurisé par la CAF. Toute modification intervenant en cours d'année doit être signalée au responsable de la structure.

Toute réservation effectuée exige un règlement. Ce règlement se fait à la réservation pour les activités extrascolaires (les vacances) et sur facturation en fin de mois pour les activités périscolaires et du mercredis.

En cas de non règlement, l'ODEL prévoit une procédure de recouvrement avec un premier rappel effectué par le directeur du centre, et par la suite si nécessaire, un courrier RAR envoyé par ses services administratifs.

Les familles ont la possibilité de régler par carte bancaire (sur le portail famille), en espèces, en chèque bancaire, en chèques ANCV, ou Tickets CESU.

Les tarifs comprennent les activités, l'encadrement pédagogique qualifié, le matériel pédagogique, les repas, l'entretien de la structure, les transports sur les lieux d'activités, l'assurance responsabilité civile complémentaire.

Le fonctionnement

Activités et programmes



L'accueil de Loisirs propose aux enfants des activités diverses et variées (culturelles, artistiques, sportives, des sorties, de grands jeux collectifs...). Elles sont modulées en fonction de l'âge, des capacités intellectuelles et physiques de chacun, et du projet pédagogique de chaque centre.

Durant les vacances estivales, des mini-camps sont organisés pour les enfants de 6 à 12 ans. Les modalités d'organisation seront transmises en fonction du projet.

Le comportement



Afin d'établir un climat de confiance et de sécurité pour tous et de faire de l'Accueil de Loisirs un endroit sympathique et chaleureux, le comportement de votre enfant doit être respectueux :

- de ses camarades (harcèlement, aucune violence verbale ou corporelle...);
- de l'équipe pédagogique qui elle-même doit être respectueuse;
- du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Des règles de vie sont établies en concertation avec les enfants.

Tout manquement répétitif à ces règles élémentaires et essentielles à la vie en collectivité est signalé aux familles. Une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant peut être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

La tenue vestimentaire

Tenue adaptée aux jeux et activités sportives

Dans le sac à dos chaque jour :

- Une gourde ou une bouteille d'eau.

En fonction du temps et de la saison :

- Un vêtement de pluie (k-way),
- Un chapeau ou casquette,
- Un maillot de bain et une serviette de plage (selon l'activité),
- Une crème solaire (haute protection).



Pour les enfants de moins de 6 ans :

- Un change complet (sous-vêtement),
- Un doudou (si possible différent de celui de la maison afin d'éviter des oublis pouvant devenir problématiques),
- La sucette.



Il est toutefois impératif que votre enfant soit propre pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs. Il est fortement conseillé de marquer toutes les affaires au nom de l'enfant.

Transports & sorties



Pour les transports des enfants sur les lieux d'activités et de sorties, des bus sont réservés. Plusieurs sorties de proximité sont organisées pendant les vacances scolaires sur la commune. L'ODEL pourra faire appel à une compagnie de transport répondant à toutes les exigences en matière de réglementation et de sécurité après mise en concurrence. Certaines sorties et activités peuvent être réalisées avec un transport en minibus 9 places conduit par un personnel de l'accueil de loisirs titulaire de l'attestation de transport collectif délivrée par la préfecture.

Le personnel



Les membres de l'équipe de direction sont titulaires (ou en cours de formation) du BPJEPS ou BA7D ou de l'un des titres ou diplômes permettant d'exercer les fonctions de directeur et d'une équipe d'animation.

Chaque personnel embauché par l'association est recruté conformément aux procédures mises en œuvre par l'ODEL (constitution d'un dossier de candidature dans lequel est demandé un extrait de casier judiciaire n° 3, vérification des qualifications exigées par la réglementation, entretiens de sélection). Le travail de l'ensemble de l'équipe est régulièrement évalué par l'ODEL.





Maladie :

La partie sanitaire du dossier est très importante et obligatoire, elle doit être complétée avec le plus grand soin pour la santé et la sécurité de votre enfant. Elle doit comporter tout renseignement particulier le concernant (allergies alimentaire, médicamenteuse, asthme, maladies, troubles du comportement, autres) et la conduite à tenir. Il est important de nous informer de l'évolution de la santé de votre enfant en cours d'année pour mettre à jour les informations si nécessaire.

N'hésitez pas à nous communiquer toute information qui pourrait permettre de mieux comprendre votre enfant.

Si votre enfant présente des signes de fatigue (fièvre, maux de tête, maux de ventre ou tout autre problème de santé...) abstenez-vous de l'amener à l'accueil de loisirs ce jour-là, sauf autorisation médicale.

Si votre enfant doit suivre un traitement pendant le séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants : boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice, ainsi qu'au besoin, une lettre explicative signée et datée. Aucun médicament ne peut être et ne sera administré sans ordonnance.

L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé en Accueil de Loisirs doit se faire, lorsqu'il est possible, conformément aux prescriptions réglementaires décrites par l'encart N°34 du B.O du Ministère de la Jeunesse et de l'Education du 18 septembre 2003. L'ODEL se tient à disposition des intéressés pour les accompagner dans la mise en œuvre de celles-ci, lorsque cet accueil est possible. Cet accueil nécessite de se situer dans la continuité du Projet d'Accueil Individualisé mis en place pour l'accueil de l'enfant à l'école, par extension de ce dernier.



Hygiène :

Les enfants accueillis au centre doivent être en bon état de santé, de propreté et avoir satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations.



Accident :

En cas d'accident, toutes les mesures sont prises rapidement (soins, hospitalisation), conformément aux décisions des services de secours. La famille et la commune sont prévenues simultanément.





Les repas

La restauration est prévue dans la prestation : les mercredis, les vacances scolaires et le périscolaire. Il est fourni par la Municipalité.

La collation du matin et le goûter du périscolaire ainsi que celui de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances) sont pris en charge par la l'ODEL.

Un panier repas est demandé à la famille si l'enfant a un PAI, une Allergie alimentaire ou un régime spécifique.



La communication - Les relations familles

Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter le responsable de la structure. L'Accueil de Loisirs s'appuie sur le projet éducatif de l'ODEL. Ce dernier définit les intentions éducatives qui guident notre action et fondent notre engagement. Conformément à la réglementation, ce projet est disponible sur simple demande et consultable sur internet, **sur le site www.odelvar.fr**.

Le projet pédagogique du centre est à la disposition des familles au point accueil. Le programme hebdomadaire des activités est communiqué aux familles par voie d'affichage, transmis sur un support papier et/ou informatique, Pendant toute la durée du fonctionnement, les familles ont la possibilité de rencontrer le directeur du centre.

Le service Accueil de loisirs :

Ce Service de proximité, présent aux côtés des communes et des familles, est composé de coordinateurs, interlocuteurs privilégiés des équipes, des familles et de la commune. Ces personnels ont pour objectif de créer du lien sur le territoire et d'assurer la parfaite conformité du service, du maintien des actions éducatives de qualité.

Le service Accueils de Loisirs, des personnels à votre écoute en cas de questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la structure : 04.22.91.79.71

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) de(s)

l'enfant(s)..... déclare avoir pris

connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs.

A....., le.....

Signature :

